



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/10  
8 mars 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Quatrième session  
18 avril-3 mai 1996

Dynamique démographique et durabilité

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	2
I. ORIENTATIONS GÉNÉRALES, MESURES PRISES, TENDANCES . .	5 - 30	2
A. Résultats dans les pays . . . . .	5 - 18	2
B. Organisations non gouvernementales . . . . .	19 - 24	4
C. Moyens de financement . . . . .	25 - 27	5
D. Coopération internationale . . . . .	28 - 30	6
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	31 - 33	6

## INTRODUCTION

1. À sa troisième session, en 1995, la Commission du développement durable a constaté que le "chapitre 5 d'Action 21 et le chapitre III du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement se renforcent mutuellement et offrent, ensemble, un descriptif complet des mesures qui s'imposent aujourd'hui pour gérer l'interaction entre population, environnement et développement durable"<sup>1</sup>.

2. Le présent document expose les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs énoncés dans ces chapitres. Il a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en consultation avec le Secrétariat de l'ONU, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable (CIDD) à sa quatrième session. Il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre des interlocuteurs désignés à cet effet dans des organismes des Nations Unies, des fonctionnaires nationaux et un certain nombre d'autres institutions et particuliers.

3. En raison des rapports étroits avec la plupart des questions abordées lors de deux autres conférences récentes, le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995) et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995), les observations se rapportant au chapitre 5 d'Action 21 et au chapitre III du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Conférence du Caire) recourent beaucoup des thèmes évoqués lors de ces conférences.

4. On a axé l'analyse sur les facteurs qui ont une influence sensible sur les variables démographiques et les politiques de la population et du développement durable en général.

### I. ORIENTATIONS GÉNÉRALES, MESURES PRISES, TENDANCES

#### A. Résultats dans les pays

5. Aujourd'hui, les spécialistes s'accordent le plus souvent à reconnaître que l'importance numérique de la population, les modes de consommation et la nature de la technique sont les trois principaux facteurs qui déterminent les effets du développement sur l'environnement<sup>2</sup>. Les gouvernements partagent généralement cette opinion, comme le montrent les recommandations et programmes d'action formulés lors des dernières conférences internationales, notamment celles mentionnées plus haut. Le chapitre 5 d'Action 21 souligne que : "La croissance de la population et de la production mondiales, jointe à des modes de consommation non viables, impose des contraintes de plus en plus lourdes aux capacités nourricières de notre planète"<sup>3</sup>.

6. La même idée est reprise et enrichie dans le Programme d'action de la Conférence du Caire : "Les efforts déployés pour freiner l'accroissement de la population, réduire la pauvreté, faire progresser l'économie, améliorer la protection de l'environnement et restreindre les modes de consommation et de production non viables se renforcent mutuellement"<sup>4</sup>. Le but ultime étant "d'améliorer la qualité de l'existence des générations actuelles et futures, l'objectif est de faciliter au plus vite la transition démographique dans les

pays où il existe un déséquilibre entre les taux démographiques et les objectifs sociaux, économiques et écologiques tout en respectant pleinement les droits fondamentaux. Ce processus contribuera à stabiliser la population mondiale et, conjugué à la modification de schémas de production et de consommation non viables, à parvenir à une croissance économique et à un développement durable"<sup>5</sup>.

7. Par conséquent, l'engagement des gouvernements et la parité entre les sexes sont l'un et l'autre très importants pour l'établissement d'un équilibre stable entre le poids démographique et la préservation de l'environnement et pour assurer un développement durable en général. La participation des gouvernements est indispensable au succès d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence du Caire, laquelle a reconnu que la condition de la femme dès l'enfance est un facteur important dans la transition démographique et un développement durable.

8. L'équipe spéciale du FNUAP constituée pour surveiller la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement (voir ci-après par. 29) a adressé un questionnaire à quelque 120 bureaux extérieurs dans plus de 130 pays. Au moment de l'établissement du présent rapport, 78 bureaux avaient répondu. Même si les réponses ne se prêtent pas à une analyse quantitative et numérique, elles apportent néanmoins beaucoup d'informations utiles.

9. Dans la plupart des pays d'où provenaient les réponses, la Conférence du Caire a donné au problème démographique une importance qu'on ne lui avait jamais, ou que rarement, accordé auparavant. En général, on se préoccupe davantage, maintenant, des questions de population et de la nécessité de tenir compte des facteurs démographiques dans la planification de l'environnement et du développement.

10. Certains pays ont défini ou mis en oeuvre des politiques dans ce domaine; beaucoup ont lancé des programmes ou ont réactualisé ceux qui existaient et ont créé de nouveaux organes pour s'occuper des questions de population. Pour la plupart, il s'agit de parvenir à concrétiser la notion de santé en matière de reproduction telle qu'elle est définie dans le Programme d'action, ce qui se fait généralement en intégrant l'action classique portant sur la santé de la mère et de l'enfant et la planification familiale dans l'approche moderne et plus complète définie par la Conférence et axée sur la santé en matière de reproduction et la planification familiale.

11. La volonté nationale se manifeste également dans les efforts déployés pour améliorer la qualité des soins. L'importance du choix entre plusieurs méthodes est de mieux en mieux perçue.

12. Les aspects qui retiennent surtout retenu l'attention de nombreux pays depuis quelque temps sont la question de la parité et de l'égalité des sexes, les activités axées sur les besoins propres aux adolescents et les campagnes de sensibilisation pour essayer de convaincre les hommes de participer aux programmes de santé génésique et de planification familiale.

13. La Conférence du Caire a demandé que l'on se préoccupe d'assurer que la parité et l'égalité entre les sexes soient respectées lorsqu'on élabore et

réalise des programmes concernant des questions de population, ainsi que dans les autres domaines de la vie sociale, économique et politique. La plupart des pays s'efforcent dorénavant de concilier les valeurs et moeurs traditionnelles et les objectifs définis par les conférences internationales comme celle du Caire.

14. Ce sont les activités d'information, d'éducation et de communication qui sont à la base de tout programme en matière de population, même s'il n'y a guère qu'un tiers des pays ayant répondu qui possèdent dans ces domaines des stratégies pouvant être considérées comme pleinement opérationnelles.

15. La participation active et utile des organisations non gouvernementales a été l'une des caractéristiques dominantes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence du Caire. Certaines ONG jouent un rôle majeur dans la mise en oeuvre des politiques de leur pays en matière de population.

16. Bien que la majorité des pays accordent dorénavant une plus grande priorité aux politiques démographiques, les progrès restent lents car ils sont entravés par un certain nombre d'obstacles. Les facteurs socioculturels et le contraste qu'ils impliquent entre tradition et modernité peuvent avoir une incidence importante sur les activités. Seul le temps permettra peut-être de répondre pleinement à de telles questions mais, en attendant, les stratégies d'information, éducation et communication et autres stratégies de masse peuvent être utiles.

17. Des mesures structurelles efficaces, notamment dans le secteur public, constituent également de bons moyens. Toutefois, dans de nombreux pays, le passage de l'approche axée sur la santé de la mère et de l'enfant et la planification familiale, qui est relativement simple, à l'approche multisectorielle plus complexe fondée sur la notion de santé génésique se révèle difficile. De nouveaux degrés de coopération et de coordination, des modifications des structures elles-mêmes et un personnel suffisamment formé et qualifié sont des facteurs essentiels, le manque d'agents compétents étant peut-être le plus grand obstacle à une évolution plus rapide.

18. L'insuffisance des ressources financières, voire les réelles difficultés économiques, ont dans bien des pays, imposé des contraintes sévères à la gamme et à l'étendue des activités. Ces facteurs ont non seulement entraîné une diminution générale des activités, mais ils risquent également de provoquer un grave déséquilibre entre les ressources consacrées à un personnel compétent et confirmé et celles affectées aux programmes. Les apports internationaux restent fort nécessaires (voir ci-après la section relative aux moyens de financement).

#### B. Organisations non gouvernementales

19. Bien que l'on n'ait que peu d'informations précises dans ce domaine, il semble que le nombre d'organisations non gouvernementales qui s'occupent d'environnement et de développement en tenant également compte des facteurs démographiques ait augmenté à la suite de la Conférence de Rio et de la Conférence du Caire. La plupart des 1 254 ONG qui ont été accréditées par le Conseil économique et social pour participer à la seconde de ces conférences se

consacrent exclusivement aux questions de population et de santé. Environ 140 autres, sélectionnées parce que leurs activités portent essentiellement sur l'environnement, le développement et la démographie ont reçu un questionnaire en vue de l'élaboration du présent rapport.

20. Parmi les 24 organisations qui ont répondu se trouvaient des organisations internationales, nationales, régionales, locales ou communautaires de toutes les grandes régions, des associations de femmes, de jeunes, de défense de l'environnement et de planification familiale et des groupes communautaires.

21. Presque toutes les organisations interrogées estiment que l'information et la sensibilisation du public sont essentielles. Elles se sont déclarées conscientes des corrélations entre démographie, environnement et développement, mais plus des trois quart ont répondu que ces corrélations restent mal perçues dans leurs pays respectifs et la plupart ont reconnu qu'il en allait de même pour les ONG elles-mêmes.

22. Bien que la plupart des ONG interrogées s'occupent principalement des problèmes nationaux et locaux, les réponses montrent qu'elles sont de plus en plus en contact d'un pays à l'autre et qu'une collaboration considérable s'instaure entre elles, avec la participation d'organisations internationales et d'organismes de financement bilatéraux et multilatéraux.

23. Les réseaux et associations d'ONG sont souvent d'importants instruments de renforcement des capacités, offrant des possibilités de formation, d'échange d'expérience institutionnelle, d'informations, etc.

24. Afin que les grandes ONG et autres groupements puissent mieux contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire, le FNUAP a créé un comité consultatif qui l'a aidé à définir ses stratégies depuis l'adoption de ces directives.

### C. Moyens de financement

25. Il est encore trop tôt pour évaluer le volume des ressources nationales affectées aux politiques et programmes démographiques depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Programme d'action de la Conférence prévoit que les deux tiers environ des fonds nécessaires aux pays en développement proviendront des budgets nationaux mais précise que tous les pays ne seront pas en mesure de dégager un tel montant dans leurs seules ressources.

26. Pour financer l'élément du Programme d'action relatif à la population, il faudra davantage d'apports internationaux, afin d'atteindre les volumes spécifiés par la Conférence – un nombre croissant de pays donateurs ont d'ailleurs annoncé qu'ils allaient augmenter leur soutien global. Des ressources supplémentaires doivent être mobilisées dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins.

27. Le FNUAP fournit plus de 80 % de l'aide multilatérale aux politiques en matière de population. De 1994 à 1995, les apports qu'il recueille ont augmenté de 16 %; l'objectif pour 1996 a été fixé à 325 millions de dollars. La majeure

partie des prêts et crédits aux programmes sont fournis par la Banque mondiale et un nombre croissant de banques régionales de développement. En 1993, la Banque a débloqué environ 344 millions de dollars, ce qui représente sa plus importante contribution depuis 1984. L'assistance internationale aux activités concernant les questions de population est passée de 972 millions en 1990 à 1 310 millions en 1993 (les données portant sur les années suivantes ne sont pas encore disponibles).

#### D. Coopération internationale

28. Les efforts entrepris récemment pour mieux intégrer le facteur "population" dans les activités des Nations Unies ont essentiellement eu deux objectifs :

a) La réorganisation structurelle pour pouvoir mieux moduler les activités;

b) L'insertion de ces nouveaux paramètres dans un spectre plus large de thèmes et domaines d'activité<sup>6</sup>.

29. La création, fin 1994, d'une équipe spéciale interorganisations chargée de surveiller la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement et présidée par la Directrice exécutive du FNUAP, est l'une des plus importantes initiatives de coopération parmi les organismes des Nations Unies. Devenu en novembre 1995 l'équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous, cet organe a établi et diffusé des directives à l'intention des coordonnateurs résidents des Nations Unies et élaboré un plaidoyer commun pour une approche associant questions démographiques et questions de développement.

30. À sa troisième session, la Commission du développement durable a recommandé que le Conseil économique et social examine les moyens d'assurer la synergie et la coopération entre cette commission elle-même et la Commission de la population et du développement<sup>7</sup>. À sa session de fond de 1995, le Conseil s'est engagé à veiller, en coopération avec les commissions techniques, à ce que ces commissions se répartissent mieux les tâches et que leurs programmes pluriannuels soient bien coordonnés, en précisant selon quelles modalités elles devraient examiner les thèmes communs<sup>8</sup>.

## II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

31. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement ont été des catalyseurs de changement. Toutes deux, notamment la seconde, ont permis de définir des approches nouvelles des questions et problèmes démographiques. Elles ont également permis de mettre en lumière les corrélations entre ces questions et les questions de développement et d'environnement. L'ampleur de l'action qui sera entreprise dans ce domaine dépendra dans une large mesure des moyens financiers mobilisés aux niveaux national et international.

32. Compte tenu des informations fournies ici et du fait que les actions découlant des recommandations faites à sa troisième session de 1995 s'inscrivent dans le long terme, la Commission voudra peut-être :

/...

a) Prier les gouvernements de faciliter encore l'étude des rapports entre population, pauvreté, consommation et production, environnement et ressources naturelles, éducation et santé, afin de pouvoir mieux assurer un développement réel et durable;

b) Affirmer l'importance d'une participation véritable et égalitaire des femmes à tous les aspects de la planification du développement durable et des programmes de mise en oeuvre, et engager les gouvernements à prendre toutes les mesures nécessaires en suivant pleinement les recommandations énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing pour que cette participation devienne effective<sup>9</sup>;

c) Recommander aux gouvernements d'attacher toute l'importance qui convient au renforcement des structures qui permettent de traiter les questions de population, d'environnement et de développement, afin d'intégrer sans tarder les questions de démographie dans les politiques et la planification du développement durable et d'assurer la mise en oeuvre effective d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

d) Encourager les gouvernements à formuler et à appliquer des stratégies d'information, d'éducation et de communication sur les questions de population, d'environnement et de développement durable, créant ainsi les conditions nécessaires à la réalisation rapide des objectifs d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

e) Recommander aux gouvernements d'associer le secteur privé et la société civile, notamment les ONG, à la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague<sup>10</sup>, et de Déclaration et du Programme d'action de Beijing;

f) Engager tous les gouvernements à consacrer à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement le volume de financement préconisé aux chapitres XIII et XIV du Programme.

33. La Commission voudra peut-être inviter la Commission de la population et du développement, comme elle l'avait déjà fait à sa troisième session, à établir avec l'aide du PNUD, du FNUAP, du PNUE et des autres institutions concernées, à des intervalles raisonnables, un rapport sur les groupes de population qui se trouvent en danger en raison de la dégradation de leur environnement.

Notes

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), par. 84.

<sup>2</sup> Voir Poverty and the Environment. Reconciling Short-term Needs with Long-term Sustainability Goals (Nairobi, United Nations Environment Programme, 1995).

<sup>3</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I. Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et Corr.), résolution 1, annexe II, par. 5.3.

<sup>4</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.7), chap. I, résolution 1, annexe, par. 3.14.

<sup>5</sup> Ibid., par. 6.3.

<sup>6</sup> On trouvera dans E/CN.17/1996/10/Add.1 de plus amples détails sur les activités dans le système des Nations Unies.

<sup>7</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 12 (E/1995/32), par. 96.

<sup>8</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 3 (A/50/3/Rev.1), chap. III, par. 22, I.C.

<sup>9</sup> Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20), chap. I.

<sup>10</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (A/CONF.166/9), chap. I.

-----